« L'innovation contractuelle au service de la performance globale »

Cet atelier a été animé par trois intervenants :

- Thierry LE FRIANT (Conseiller du Président de SPIE BATIGNOLLES)
- Jean-Baptiste de PRÉMARE (Délégué général de ROUTES DE FRANCE)
- Denis HAMEAU (Conseiller municipal de la mairie de Dijon et Conseiller de Dijon Métropole)

I - Marché global de performance (MGP) et exemple de Chateaugiron

Il s'agit d'un outil de la commande publique qui date de 2015. Il peut associer conception, travaux, maintenance, exploitation, et comporte des spécificités intéressantes :

- Il déroge à la loi MOP,
- Il doit être assorti d'objectifs de performance mesurables,
- Sa durée est fonction du programme et de la performance souhaitée,
- Il associe nécessairement travaux et services.

Le premier exemple de Chateaugiron. La Communauté de communes au Sud de Rennes avait besoin de la modernisation et de l'exploitation de 15 zones d'activités artisanales ou économiques. Cela nécessitait une mise à niveau des voiries et des équipements ainsi que des prestations d'exploitation et de services H24, 7J/7.

Disruption ou innovation ? Dans ce cadre, les entreprises et les acheteurs doivent s'adapter. Il s'agit d'une évolution vers la performance, le partenariat maître d'ouvrage/entreprise doit être revisité. L'entreprise doit sortir de son rôle d'exécutante pour aller vers une démarche de « services », les entreprises « classiques » de travaux doivent s'adapter.

II – Le témoignage de Dijon Métropole

Projet « Ondijon Métropole Intelligente », démarche inédite en France de gestion connectée de l'espace. Un film est projeté à cette occasion.

L'origine du projet repose sur une vision politique avec plusieurs piliers : la prise en compte la question écologique et la gestion des ressources, le traitement de la question « sociale » au sein de la ville, la discontinuité des parcours des personnes ainsi que les « data »et leur traitement.

- Les grandes fonctionnalités du territoire étaient gérées en silo : mobilité, éclairage, sécurité, vidéosurveillance...avec une multitude de contrats. Une plus grande unité était nécessaire.
- La réflexion a débuté sur une nouvelle gestion connectée de l'espace public pour aboutir à une question posée aux acteurs économiques concernés « Quel est le levier de développement et d'attractivité de notre territoire » ?

Aucun grand groupe seul n'était en mesure de réponse seul à ce besoin. Le dialogue compétitif engagé avec les opérateurs a duré 2 ans avec un rendez-vous chaque semaine. Il s'agit d'un CREM (Conception/réalisation/entretien/maintenance) avec performances.

La gestion de la data : Les data restent protégées par la collectivité. Réflexion en cours sur une « stratégie » d'open data malgré les obligations de la collectivité en la matière. La réflexion va se poursuivre avec les citoyens et des start'up.